

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
21 février 2018**

PUBLIE LE : 12 mars 2018

Délibération n°210218-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2018

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le quatorze février deux mille dix-huit par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2018 NON QUORUM

Présents

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE Sylviane DAUVERT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
CHATOU	François SCHMITT, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
ECQUEVILLY	Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Daniel LEVEL, PRESIDENT Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie LASSON, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE
LE VESINET	Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL SUR MAULDRE	Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE

MAREIL-MARLY	Christian DUSSERRE, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAULE	Bernard VILLIER, DELEGUE TITULAIRE
MONTESSON	Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Monique PIGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélia SIRVENT, Responsable des Ressources Humaines
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	41
<i>Communauté de communes</i>	:	1 (2 communes)
QUORUM	:	43
<u>Délégués présents</u>	:	40
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	42

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le quinze février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 21 FÉVRIER 2018

Présents

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE
FOURQUEUX	Daniel LEVEL, PRESIDENT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

ACHERES	Marc HONORE, DELEGUE TITULAIRE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE Lucas CHARMELE, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Magalie CHALOYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHATOU	Patrice LECHEVALIER, DELEGUE TITULAIRE Arménio SANTOS, DELEGUE SUPPLEANT

CHAVENAY	Anne-Françoise THES, DELEGUEE TITULAIRE Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Laurent MOUTENOT, DELEGUE SUPPLEANT
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
DAVRON	Bérénice RAMBAUD, DELEGUEE TITULAIRE Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE
ECQUEVILLY	Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE Alexandra LE FOULER, DELEGUEE SUPPLEANTE
EPONE	Geneviève BERGAMINI, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
HOUILLES	Jean-François SIROT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Aurélia BARDY-EYNARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sylvie LASSON, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Laurence BERNARD, DELEGUEE TITULAIRE Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE Cyrille PEYTAVIN, DELEGUE SUPPLEANT Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Aldo PEZZETTA, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Cyrille LEGALLET, DELEGUE TITULAIRE
MAULE	Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT
MEDAN	Matthieu DUBREUIL, DELEGUE TITULAIRE Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT

MONTESSON	Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Nathalie CASTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE Aline SMAANI, DELEGUEE SUPPLEANTE Raymond LETELLIER, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE Pierre VEZY, DELEGUE TITULAIRE Karel KURZWEIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Raphaël FANTIN, DELEGUE TITULAIRE Monique PIGE, DELEGUEE TITULAIRE Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE Manuela MARIE, DELEGUEE SUPPLEANTE Muriel DAUVERGNE, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE
VERNOUILLET	Benoit BROUSSET, DELEGUE TITULAIRE Chantal POTTIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
VILLENNES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT

COMMUNES NON REPRESENTEES :

AIGREMONT / ANDRESY / CARRIERES-SOUS-POISSY / CHAMBOURCY / CHAPET / CHATOU / CRESPIERES / CROISSY-SUR-SEINE / DAVRON / ECQUEVILLY / EPONE / HOUILLES / LA CELLE-SAINT-CLOUD / SIVOM MAISONS-MESNIL / LE PECQ / LE VESINET / LES ALLUETS-LE-ROI / LOUVECIENNES / MAREIL-SUR-MAULDRE / MAREIL-MARLY / MAULE / MEDAN / MONTESSON / POISSY / SAINT-NOM-LA-BRETECHE / TRIEL-SUR-SEINE / VERNEUIL-SUR-SEINE / VERNOUILLET / VILLENNES-SUR-SEINE

Assistaient à la séance

Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Philippe JARNAC, Responsable de la fourrière intercommunale

Nombre de communes	:	41
Communauté de communes	:	1 (2 communes)
PAS BESOIN DE QUORUM	:	
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16

SIVOM / CS – 210218-3

Toutes sections

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621-D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

ADOpte le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018, annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

12 MARS 2018

Transmis en Préfecture et affiché le

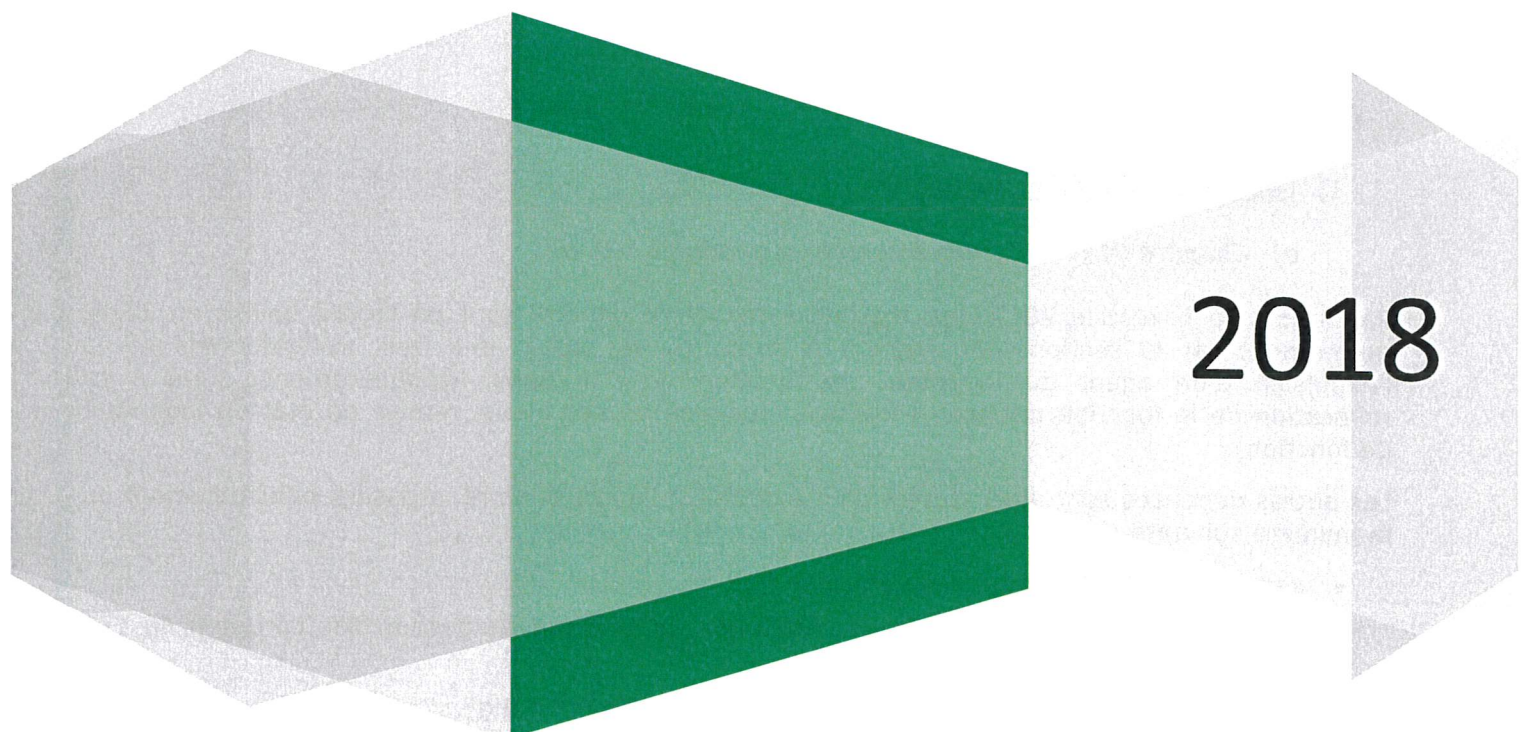
12 MARS 2018

Pour Extrait Conforme


Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal



Rapport d'orientation budgétaire



OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La procédure budgétaire a été modifiée par la loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe et ses décrets d'application. Le débat d'orientation budgétaire, qui n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, doit dorénavant faire obligatoirement l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être voté par le comité. Ce rapport doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois suivant son adoption comme pour tout autre document budgétaire (L.2313-1 CGCT) et doit être transmis aux communes membres de l'EPCI (L 5211-36 CGCT).

Quant au fond, les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe n° 1), la gestion de la dette (annexe n° 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT). Les informations relatives aux engagements pluriannuels n'ont pas lieu d'être dans le cadre du SIVOM.

Aucun changement majeur n'est engagé pour les sections vignes, centre de secours et CSAPA du SIVOM en 2018. La section fourrière entre, quant à elle, dans une année charnière avec le projet de relocalisation et de modernisation. Ce projet est contraint en terme calendaire afin de permettre l'implantation du nouveau centre d'entraînement du Paris Saint-Germain (PSG) sur le site actuel de la fourrière dit « les Terrasses de Poncey » à Poissy. Il prévoit la reconstruction sur un site proposé par la Ville de Poissy et le Conseil Départemental, d'une fourrière véhicules et animale selon les normes de construction modernes et écologiques en intégrant les bâtiments et les surfaces de stationnement dans un espace à fort caractère paysager (site boisé et traversé par le ru de la Maladrerie), tout en proposant l'installation d'un garage solidaire pour inscrire la fourrière dans une démarche d'économie circulaire, sociale et solidaire.

Dans ce cadre, la Ville de Poissy s'est engagée, auprès du SIVOM, à prendre financièrement en charge la relocalisation de la fourrière à périmètre constant, celui-ci étant défini en cours d'année. La partie solidaire du projet sera financée par le SIVOM.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes qui intègrent une reprise anticipée des résultats :

I. Section « Fourrière »

A. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

a) *Chapitre 011 – Charges à caractère général (279 k€)*

Par rapport à l'exercice 2017, les charges à caractère général sont en légère baisse en 2018, notamment car la section « Fourrière » a supporté, en 2017, des frais exceptionnels liés à l'expulsion d'un agent du logement de fonction qu'il occupait irrégulièrement, suite à sa révocation de la fonction publique (huissier, stockage de ses biens, remise en état du logement de fonction).

Les autres dépenses sont ainsi stables d'un exercice à l'autre et se répartissent principalement de la manière suivante :

- Les frais de remorquage des véhicules ;
- Les prestations de services (télésurveillance, plateforme de gestion des carrières du CIG de Versailles et confection des paies) ;
- Les frais de maintenance et d'entretien (bâtiments et parking).

b) Chapitre 012 – Charges de personnel (380 k€)

Sur l'exercice 2018, la section « Fourrière » compte 1 agent de catégorie B à temps plein et 4 agents de catégorie C représentant 3 équivalents à temps plein. Il est à noter qu'un de ces agents a une décharge totale d'activité de service auprès du syndicat CFTC, qui rembourse le SIVOM ; et un autre, mis à disposition par un autre syndicat intercommunal (SICGP), est en arrêt de longue maladie. De plus, le SIVOM verse une allocation chômage de 40,82 € par jour à l'agent radié de la fonction publique territoriale par une décision de la commission de discipline du 17 janvier 2017.

En 2017, la fourrière comptait les mêmes effectifs à partir du 15 mai, date du début de la mise à disposition de l'agent du SICGP au SIVOM. Avant cette date, on comptait un agent en moins, soit 1 agent de catégorie B et 3 agents de catégorie C.

Au niveau des charges, celles-ci augmentent d'environ 30 000 € par rapport à l'exercice 2017, du fait du paiement de l'allocation chômage de l'agent radié de la fonction publique pendant 12 mois, pour remplir l'obligation faite aux collectivités de provisionner les jours de CET (Compte Epargne Temps) et pour le recrutement d'un personnel supplémentaire pour remplacer l'agent en arrêt maladie.

Pour finir, il est également prévu le remboursement de la masse salariale mutualisée des services centraux.

c) Autres charges de gestion courante (78 k€)

Il s'agit principalement des indemnités aux élus (37 k€) et de la contribution à la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour 22 k€, auxquelles s'ajoutent les dotations aux amortissements des immobilisations, les intérêts d'emprunts et les charges exceptionnelles.

2) Les recettes de fonctionnement

a) Chapitre 75 – Recettes du service (341 k€)

Il est prévu une baisse de recettes par rapport à l'exercice 2017 principalement liée à une diminution des ventes par les affaires judiciaires. En effet, l'année 2017 a été exceptionnelle, car ont été soldés par le tribunal des dossiers anciens.

Les autres types de recettes (frais de fourrière des véhicules, frais de garde des animaux, vente des véhicules aux casseurs etc.) sont, quant à elles, estimées de manière prudentielle.

b) Les participations des communes (200 k€)

Il est proposé de fixer les participations des communes à un niveau équivalent à celui de l'exercice 2017, soit 0,40 € par habitant.

c) Autres recettes de fonctionnement

Ces recettes sont stables par rapport à l'exercice 2017. Elles sont relatives au remboursement de frais avancés par la section « fourrière » aux autres sections du SIVOM (les indemnités des élus, les frais relatifs aux vœux du SIVOM...), puis aux remboursements, par l'assureur du syndicat, des agents en arrêt et à l'excédent de fonctionnement cumulé.

B. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Les travaux de relocalisation de la fourrière (334 k€)

En 2017, des frais ont été engagés dans le cadre du projet de relocalisation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour une étude topographique. En 2018, les diagnostics et études se poursuivent. Elles concerneront, entre autre, la faune et la flore, la géotechnique, la mesure du bruit et de la pollution de l'air et les études archéologiques préventives. Par ailleurs, il

est prévu des crédits pour la maîtrise d'œuvre et pour des missions complémentaires, telle que le contrôleur technique ou le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers (CSPS).

Pour rappel, les frais engagés par la section « Fourrière », dans le cadre de la relocalisation, sont pris en charge par la ville de Poissy par le biais d'une convention de partenariat financier.

b) Les autres dépenses (25 k€)

Les autres dépenses concernent les emprunts (11 k€) et divers achats comme une caméra de vidéosurveillance supplémentaire ou un lecteur de puces électroniques pour les animaux.

2) Les recettes d'investissement

Il s'agit du remboursement par la Ville de Poissy des frais engagés par la section « Fourrière » selon la convention précédemment citée, du fonds de compensation de la TVA (14 k€) et des dotations aux amortissements (10 k€).

II. Section « Vignes »

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

A. La section de fonctionnement

1) *Les dépenses de fonctionnement (32 k€)*

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2018 sont de l'ordre de 32 k€ et comprennent, entre autre, les honoraires relatifs à la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes puis la part des frais mutualisés pour les charges générales et de personnel des services centraux des syndicats intercommunaux.

2) *Les recettes de fonctionnement (32 k€)*

Le niveau de cotisations pour l'exercice 2018 devrait rester stable par rapport à l'année 2017 en se maintenant à 12 k€ pour chacune des communes membres, soit un total de 24 k€.

Toutefois, dans une démarche écologique, il a été envisagé que le syndicat installe trois ruches en 2018 sur la parcelle des vignes. Le coût de cette opération est de 5 400 €, soit 2 700 € pour chacune des communes. Si les villes la valident, l'impact sera répercuté sur leurs participations.

L'excédent de fonctionnement cumulé serait quant à lui de l'ordre de 8 000 €.

B. La section d'investissement

1) *Les dépenses d'investissement (19 k€)*

Les dépenses d'investissements liées à la section « vignes » sont peu importantes (2 k€).

Il convient également d'inscrire le disponible nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement (17 k€).

2) *Les recettes d'investissement (19 k€)*

Les recettes d'investissement sont composées d'une part des dotations aux amortissements pour 3 k€ et d'autre part de l'excédent d'investissement pour 16 k€.

III. Section « Centre de secours »

1) *Les dépenses de fonctionnement (3 267 k€)*

Les dépenses de fonctionnement pour 2018 sont estimées à 3 267 k€ contre 3 262 k€ en 2017.

Les trois principales lignes de dépenses sont :

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 148 k€ pour l'exercice 2017, soit une hausse de 0,76 % par rapport à 2017.
- Le 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers : le montant de l'exercice 2018 n'est pas connu actuellement mais il est raisonnable de prévoir un montant de l'ordre de 90 k€, comme en 2017.
- Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services centraux s'élèvent à 22 k€ (6 k€ au titre des frais généraux et 16 k€ au titre de la masse salariale).

2) Les recettes de fonctionnement (3 291 k€)

Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». La contribution du SIVOM au financement du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines augmente de 23 813,24 € par rapport à l'exercice 2017. Il est proposé d'augmenter la participation des communes dans la même proportion, soit une participation estimée de 34,97 € par habitant au lieu 34,70 € par habitant en 2017.

L'excédent de fonctionnement cumulé est, quant à lui, de l'ordre de 20 k€.

IV. Section « CSAPA » (46 k€)

La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier de Versailles, sise à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Les recettes comme les dépenses restent stables par rapport à l'exercice 2017. Ainsi la participation des communes est de l'ordre de 42 k€, soit 0,18 par habitant et l'excédent de fonctionnement cumulé de l'ordre de 4 k€. Quant aux dépenses, les charges salariales de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont d'environ 35 000 € et la part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services centraux des syndicats intercommunaux est d'environ 4 k€. Il convient aussi d'inscrire le disponible nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement (7 k€).

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

SIVOM - ROB 2018

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de Saint-Germain-en-Laye

1. Le territoire du Syndicat

Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences. Ainsi, la section « fourrière » comprend 41 communes et le SIVOM Maisons-Mesnil qui composé lui de deux communes.

a. Section Fourrière

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. La capacité d'accueil de cette dernière est de 21 box pour chiens et de 12 cages à chats pour la partie animale. La section fourrière est la seule carte du syndicat qui regroupe l'ensemble des communes. La population 2018 de la section s'élève donc à 502 077 habitants.

b. Section Centre de Secours

Depuis la départementalisation des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13eme mois des sapeurs pompiers du SDIS des Yvelines et la collecte de la participation au SDIS de onze communes du territoire. La population 2018 de la section s'élève à 93 543 habitants.

c. Section CSAPA

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...). Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel.

Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye. La population 2018 de la section s'élève à 232 451 habitants.

d. Gestion des Vignes

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m².

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

2. Les compétences du Syndicat

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 4 depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- Fourrière automobile et animale
- Centre de secours contre l'incendie
- Centre de Lutte Antidrogue (CSAPA)
- Gestion des Vignes

Des objectifs de rationalisation et de simplification de la coopération intercommunale fixés par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et par la loi NOTRe du 7 août 2015 impliquent une importante fusion des intercommunalités au sein du Département des YVELINES et un transfert de compétence vers les EPCI à fiscalité propre.

La compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage a été transférée à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine. Durant l'année 2016, le SIVOM a continué à gérer la section de l'aire d'accueil par le biais d'une convention de gestion avec la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'aire d'accueil est gérée totalement par la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

SIVOM - ROB 2018
Annexe N° 2
ETAT DE LA DETTE 2018-2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme..)	Caractéristiques										Capital restant dû €		
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
8670076 (Réaménagement Fourrière)	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	22/07/2010	01/10/2010	25/01/2011	170 000,00	F	-	3,32%	89 829,60	78 233,97	66 248,54	53 860,22
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							170 000,00				89 829,60	78 233,97	66 248,54	53 860,22
Total général		TOTAL					170 000,00				89 829,60	78 233,97	66 248,54	53 860,22

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20180312-210218-3-DE
Date de télétransmission : 12/03/2018
Date de réception préfecture : 12/03/2018